

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 30 Janvier 2018 à 20 heures 00

Etaient présents : Christian FEGLI, Maire,
Marie-Line THEIS – Christelle PHULPIN - Michel THIEBAUT.
Aurélien BANSEPT – Nadine FRESSE – Jean GRANDPRE - Thierry VOIGNIER -
Evelyne FREY – Sarah GRIVEL – Gérard BONATO - Line SKORKA – Chantal ARNOUX
– Jean-Yves BOITTE – Daniel MALE - Stéphanie FERRY.

Absents excusés : René BAGARD, Annie LEVREY-DELON, Daniel THIERY, Christophe BERNASCONI,
Gérard GEORGES, Renée BALY

Absent : François MARCHAL

Procurations : René BAGARD à Christian FEGLI, Annie LEVREY-DELON à Thierry VOIGNIER, Daniel
THIERY à Line SKORKA, Christophe BERNASCONI à Marie-Line THEIS, Gérard GEORGES à Jean GRANDPRE,
Renée BALY à Michel THIEBAUT.

1. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION D.E.T.R POUR L'ANNEE 2018 AFIN DE FINANCER UNE PARTIE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE BOURG RUE DE SAINTE ODILE.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Demande une subvention de 150 180 € au titre de la DETR afin de financer une partie des 375 450 € H.T de travaux d'aménagement de bourg, Rue de Sainte-Odile.

2. CONVENTION AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DES VOSGES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE RELATIVE AU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'EXERCICE 2018.

Monsieur Michel THIEBAUT explique que cette convention porte sur la réactualisation des travaux du programme global de voirie non réalisés en 2017 et l'ajout des travaux de trottoirs, Rue de l'Orée du Bois et d'assainissement pluvial, Route Royale.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec l'Agence Technique Départementale des Vosges pour la réalisation d'une étude préalable relative au programme de travaux de voirie pour l'exercice 2018, pour un montant de 720 € T.T.C.

3. RATIFICATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DE L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE.

La Commission des Appels d'Offres du Mercredi 24 Janvier a examiné les 4 offres suivantes :

Entreprises	Montants annuels H.T
INEO RESEAUX - LUNEVILLE	12 124.00 €
GERARD - SAINTE MARGUERITE	12 500.00 €
CITELUM - LUNEVILLE	8 000.00 €
CITEOS - CHANTRAINE	13 135.00 €

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Et suivant l'avis de la Commission des Appels d'offres, approuve le choix de l'entreprise CITELUM de Lunéville pour un montant annuel de 8 000 € H.T.

4. RAPPORT DEFINITIF DE L'ANNEE 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) CONCERNANT LE MONTANT DES CHARGES TRANSFEREES PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Monsieur le Maire confirme que la Commune a bien perçu la compensation attendue, à savoir la somme de 793 499 € pour l'année 2017.

5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES.

Au niveau des compétences obligatoires :

- La Communauté d'Agglomération prend en compte la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

Au niveau des compétences optionnelles : Rien

Au niveau des compétences supplémentaires issues des anciennes Communautés de Communes :

- Mettre en place des aires de loisirs et de détente, hors jeux et à caractère touristique.
- Réhabiliter le petit patrimoine et les éléments urbains : fontaine, lavoirs, calvaires et tout autre petit patrimoine caractéristique du territoire intercommunal.
- Traiter les entrées d'agglomération et notamment les entrées du territoire intercommunal en visant à ce qu'elles aient le même cachet.
- Elaborer un schéma de services et le mettre en œuvre.
- Mise en place des plans de gestion, d'animation et de restauration des espaces naturels sensibles.
- Achat de matériel d'équipement en commun.
- Apporter tout fonds de concours à une commune membre si l'utilité d'un équipement dépasse manifestement l'intérêt communal.
- Réhabilitation (études et travaux) des installations d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage publique.
- Maisons de Santé Rurale : gestion.
- Favoriser la production d'énergies renouvelables.
- Réhabilitation des systèmes d'assainissement non conformes.

Au niveau des compétences supplémentaires redéfinies par la Communauté d'Agglomération :

- Participation à la réalisation d'études globales ou diagnostiques pour la revitalisation des bourgs centres (Corcieux, Fraize, Provenchères sur Fave, Raon l'Étape, Saint-Dié-des-Vosges et Senones).
- Action de développement des réseaux ADSL, haut débit et très haut débit en collaboration avec les structures concernées.

Au niveau des compétences abandonnées :

- Aménagement de la Meurthe et de ses affluents.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

6. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DES VOSGES : CONSULTATION DES COMMUNES ADHERENTES.

Monsieur le Maire explique les axes principaux de cette modification :

- Prise en compte de la dissolution des syndicats primaires, le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges devient le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (uniquement composé de communes).
- Amélioration du fonctionnement du Syndicat et rapprochement avec les Communes, par un Comité syndical restreint et la création de comités locaux afin de rétablir un lien direct.
- Elargissement des compétences optionnelles tant dans le domaine de l'éclairage public, qu'au niveau des infrastructures de charge des véhicules électriques.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification des Vosges.

7. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR DE SENONES POUR L'ANNEE 2017.

✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention :

Approuve l'attribution de l'indemnité de conseil au Percepteur de la Trésorerie de Senones, Monsieur Clément ENDERLIN, pour l'année 2017, pour un montant de 542.70 € brut.

8. ADHESION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES NOTAMMENT POUR LA DEMATERIALISATION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE.

Le syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges créé le 19 Novembre 1986 regroupe aujourd'hui 464 Communes et 44 groupements de Communes. Ses missions principales sont :

- La mise en place de groupement d'achat de signatures électroniques.
- Dématérialisation des actes au contrôle de légalité.
- Dématérialisation des marchés publics.
- Digitalisation du cadastre.

La cotisation est forfaitaire avec un plancher égal à 65€ pour une commune jusqu'à trente habitants, puis 5€ de plus par tranche de 10 habitants. Un plafond de cotisation a été fixé à 2 000 €. Le montant pour Etival devrait se situer entre 1 315 € et 1 400 €, soit environ 53 cts par habitant.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide d'adhérer au Syndicat Mixte pour l'informatisation des Communes dans le Département des Vosges et autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes avec les services de l'Etat.

9. RECONDUCTION D'UN AN DU CONTRAT RELATIF A L'ENTRETIEN DU STADE MUNICIPAL.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la reconduction d'un an du contrat entre la Commune et la société SIM-SPORT, pour un montant annuel de 6 816 € T.T.C.

10. RYTHMES SCOLAIRES : POSITION SUR LA SEMAINE DES 4 JOURS .

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 2 abstentions :

Approuve le passage à la semaine de 4 jours.

11. MODIFICATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la modification de la durée du temps de travail pour un poste d'adjoint technique de 28.67/35^{ème} à 32/35^{ème}.

12. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL .

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la création d'un poste d'agent de maitrise principal pour 35/35^{ème} .

13. FIXATION D'UN MONTANT POUR L'ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DU TRAVAIL OR POUR 35 ANNEES DE SERVICE.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Fixe le montant à 350 €.

14. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :
Approuve les termes du dernier compte rendu.

15. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Séance des Orientations Budgétaires le 17 Février 2018 à la salle des fêtes Edmond CUNIN, à partir de 14h00.

Séance levée à 21h00